

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Opposition : Akure-Davain fustige " la politique de la chaise vide"

Juste KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

EN droite ligne de ses récents propos à Mouila, dans la Ngounié, lors de l'installation des responsables de base de sa formation politique, le président honoraire des Démocrates (LD), Séraphin Akure-Davain, s'en est pris encore ouvertement, lors d'une déclaration, à une partie de l'opposition " adepte de la chaise vide".

Ce d'autant plus que selon lui, cette attitude ne sert vraiment pas les intérêts de ce pan de l'échiquier politique national. " Je me bats à l'Assemblée nationale depuis près de quatre ans, mais les choses ne changent pas parce que nous ne sommes pas assez nombreux. Sur 143 députés, l'opposition n'en a que 20 ", a-t-il regretté. Non sans avoir invité les amis de son camp politique à se présenter massivement aux élections législatives et locales à venir. Histoire d'être suffisamment présents au Parlement et dans les Conseils locaux. Une manière de les dissuader, cette année, de pratiquer " la politique de

la chaise vide qui ne paie aucunement".

Ce faisant, l'élu du 2<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Lambaréné semble avoir tiré les leçons du boycott de l'opposition des élections couplées d'octobre 2018. Une situation incompréhensible à ses yeux, vu que les "partisans du changement" auraient pu aborder ces scrutins en surfant sur la dynamique de la présidentielle d'août 2016.

Dans tous les cas, ces propos de Séraphin Akure-Davain sont des attaques à peine voilées contre les autres ténors de l'opposition qui préfèrent, selon lui, les meetings au détriment des joutes électorales et autres rencontres susceptibles de faire avancer notre système démocratique. Convaincus qu'ils sont de la "pertinence" de leur démarche. Cela s'est encore vérifié lors de la récente concertation politique. Des assises boudées, entre autres, par Pierre-Claver Maganga Moussavou, Paulette Missambo, François Ndong Obiang, etc. Autant de personnalités qui, après coup, ont tenté de rejoindre la table des négociations.



Le président honoraire LD, Séraphin Akure-Davain, lors d'une précédente sortie.

## Erratum

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans l'article intitulé "Cour constitutionnelle : Savina Ammassari fait ses adieux à la présidente", publié dans L'Union du mercredi 5 avril 2023 en page 3. Savina Ammassari, Coordinatrice résidente du système des Nations unies au Gabon demeure bel et bien en poste. Il s'agit plutôt de sa première rencontre avec la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo. Nous présentons à la diplomate onusienne et son hôte nos sincères excuses pour le désagrément occasionné.

# Congrès : la révision constitutionnelle actée aujourd'hui !

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

Le Gabon va enregistrer une nouvelle modification de la Constitution ce jeudi 6 avril. Celle-ci va intervenir, à travers la tenue d'un congrès, réunissant les deux chambres du Parlement, conformément à l'article 109 de la Constitution.

En atteste les communiqués pondus par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat convoquant leurs collègues parlementaires.

Il s'agira pour ces derniers d'acter et de graver dans la "mère des Lois", les nouveaux articles issus des recommandations de la récente Concertation politique (Ndlr : convoquée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba à la demande de la classe politique



Le Congrès du Parlement se réunit aujourd'hui pour acter les recommandations de la Concertation politique.

particulièrement l'opposition). Le retour à une élection à un tour pour tous les scrutins, l'harmonisation des mandats électoraux, le retour au quinquennat présidentiel vont, entre autres, constituer les nouvelles dispositions constitutionnelles.

Avant la séance plénière d'aujourd'hui, les deux chambres du Parlement

ont adopté, au préalable, en termes identiques, le projet de loi portant révision de la Constitution en République gabonaise, tel que préconisé par l'article cité ci-dessus. Ledit congrès devrait se tenir en présence du Premier ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, assisté de son gouvernement, car portant le projet de révision constitutionnelle.

## Gabon Égalité : la Task force évalue les réalisations obtenues

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

SOUS la présidence du Premier ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, la 9<sup>e</sup> édition de la Task force du programme Gabon Égalité s'est tenue le 4 avril dernier à Libreville. Autour des ministres et partenaires au développement impliqués dans la mise en œuvre de cet important outil de réduction des inégalités homme/femme dans notre pays, le chef du gouvernement a tenu à saluer les réalisations de l'équipe qu'il dirige, en faveur de l'équilibre des genres. Il en a profité pour rappeler la nécessité de s'approprier les droits ouverts par la loi.

"L'égalité est une question de droits, mais aussi de devoirs. À titre d'exemple, l'État a facilité l'enregistrement des naissances, mais il revient aux citoyens de récupérer ces actes de naissances.

L'État a facilité le recours au mariage civil, mais il revient aux citoyens de reconnaître civilement leur union. Nous avons changé les lois, nous devons aussi changer les mentalités", a déclaré Alain-Claude Bilie-By-Nze.

Cette 9<sup>e</sup> Task Force a également été l'occasion de revenir sur le déploiement réussi du Centre d'accueil Gabon Égalité au quartier Nzeng-Ayong. À ce jour, cette structure de protection des victimes de violences basées sur le genre a assuré la prise en charge de 340 personnes. À travers notamment un accompagnement médico-social, des médiations et des ordonnances de protection. Le travail se poursuit, par ailleurs, avec en points d'attention le renforcement de la facilitation de l'accueil des victimes.

En rappel, Gabon Égalité est une initiative intergouvernementale qui a donné lieu à une Task force mise en place en 2020 pour contribuer à identifier et



Le comité «Gabon Égalité» au sortir de la 9e Task force.

mettre en lumière les tabous et les blocages que la société peine à évoquer ou corriger en matière de droits des femmes et agir en faveur d'un plus grand respect des droits des femmes. Les travaux se sont concrétisés par la restitution de cette Stratégie au chef de l'État en septembre 2020. Ce qui s'est traduit, en 2021, par l'adoption de textes historiques en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et l'égalité des droits avec la révision substantielle des Codes civil, pénal et du travail.